

Diplôme d'Université Art-thérapie



L'art-thérapie s'adresse aux personnes qui souffrent de troubles de l'expression, de la communication ou de la relation. L'indication en Art-thérapie est proposée par un médecin d'un commun accord avec les patients sensibles aux arts (musique, peinture, sculpture, danse, théâtre, mime, calligraphie, etc.). L'art-thérapeute sait établir un protocole de prise en charge thérapeutique (objectif thérapeutique, évaluation...) et mettre en œuvre des moyens adaptés.

La formation proposée, orientée vers l'évaluation et la recherche, a pour objectif de compléter les acquis professionnels par une formation universitaire et est validée par le Diplôme d'Université d'Art-thérapie, référence internationale dans son domaine.

Objectifs :

- La formation est orientée vers l'exploitation du potentiel artistique dans une visée humanitaire et thérapeutique. Elle inscrit cette discipline dans une démarche scientifique de haut niveau.
- L'objectif est d'assurer la bonne gestion d'ateliers d'Art-thérapie orientée vers des postes à responsabilité et de répondre aux nouvelles exigences professionnelles.

Conditions d'admission

- La candidature doit être déposée en ligne (prévoir un CV et une lettre de motivation).

**CANDIDATURE
EN LIGNE**

www.formation-continue.univ-tours.fr

le DU d'art-thérapie suivi indépendamment d'une formation axée sur les fondements et les applications méthodologiques de l'art-thérapie moderne, ne permet pas de revendiquer le statut d'art-thérapeute »

Conditions d'inscription :

- les diplômés Master II ou équivalence dans les secteurs sanitaires, sociaux, éducatifs,
- les médecins,
- les étudiants en pharmacie (dernière année), les étudiants en médecine (internat), les élèves en fin de formation de responsables d'institutions de soins, structures médico-sociales et éducatives,
- les personnes ayant obtenu le titre d'art-thérapeute de l'Afratapem,
- les professionnels ayant des responsabilités dans les lieux de soins et les centres sociaux, socio-éducatifs, médico-sociaux ou éducatifs, titulaires d'un diplôme de niveau II et 2 années minimum dans un poste à responsabilité,
- Autres profils : sur étude du dossier.

Dans tous les cas, le candidat doit justifier de connaissances en Art-thérapie équivalentes à la certification Afratapem. Toutes les inscriptions et équivalences doivent obtenir l'accord de la commission pédagogique et scientifique.

4 sessions de 3 jours (84 heures)
Stage en milieu sanitaire et social (70 heures)
Soit 154 heures au total

Lieu de formation :
UFR de médecine de l'université de Tours
10 boulevard Tonnellé à Tours

Formation de mars à juillet 2016

Renseignements et inscriptions : Lara VAN HAUWE au 02.47.36.63.17 lara.vanhauwe@univ-tours.fr

Tarif 2015/2016 : 1 380 €⁽¹⁾ nets

⁽¹⁾ Il existe un tarif pour les particuliers autofinçant leur formation.



Programme :

- ▶ **Module 1 : Art Thérapie : rappels généraux**
 - ▶ Présentation générale de l'Art-thérapie
 - ▶ Exigences méthodologiques scientifiques
 - ▶ Rédaction d'un article scientifique (généralités)
- ▶ **Module 2 : Protocoles thérapeutiques**
 - ▶ Indications en Art-thérapie
 - ▶ Présentation scientifique d'une étude de cas
 - ▶ Présentation des thèmes d'articles par les stagiaires
- ▶ **Module 3 : Fondements et recherche scientifique**
 - ▶ Épistémologie artistique
 - ▶ Évaluation en Art-thérapie
 - ▶ Présentation des plans d'articles
- ▶ **Module 4 : Législation et repères administratifs de la profession**
 - ▶ Législation se rapportant à l'Art et à l'Art-thérapie
 - ▶ Règles statutaires de la profession
 - ▶ Assurances et déontologie professionnelle
 - ▶ Exposé oral des articles par les stagiaires

Validation :

- ▶ Assiduité aux différentes sessions,
- ▶ Validation du stage pratique par le directeur de stage,
- ▶ Rédaction d'un article scientifique ou administratif de 7 pages normes à publication et à communication sur un projet spécialisé,
- ▶ Présentation orale devant un jury de 2 personnes minimum présidé par le responsable universitaire ou scientifique du diplôme universitaire.

INTERVENANTS

Responsable pédagogique :

- ▶ Pr. Daniel ALISON, Professeur à l'université de Tours, Praticien Hospitalier au CHRU de Tours.

Co-Responsable :

- ▶ Fabrice CHARDON - Directeur de Recherches et Directeur Pédagogique à l'École d'Art-thérapie de Tours - AFRATAPEM

L'équipe pédagogique est composée d'universitaires et d'art-thérapeutes professionnels.

Service de Formation Continue

60 rue du Plat d'Étain - BP 12050
37020 TOURS Cedex 1

formation-continue@univ-tours.fr

Tél. : 02 47 36 81 31



Informations à jour le 23 mars 2015 et susceptibles d'évolutions. Les tarifs s'appliquent aux formations de l'année universitaire 2014-2015. Les prix sont nets, la formation continue universitaire n'étant pas soumise à la TVA. Les règlements sont à effectuer à l'ordre de l'agent comptable de l'université de Tours. Les formations se déroulent selon les règles universitaires en vigueur à la date de démarrage. Elles sont organisées sous réserve d'un nombre suffisant de participants. Conformément à la législation, elles font l'objet soit d'une convention de formation continue (prise en charge par une entreprise ou un financeur institutionnel), soit d'un contrat de formation professionnelle (prise en charge individuelle). Les descriptifs de ce document ne constituent pas des éléments contractuels.

